

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le jeudi 26 février 2026 à 18h30 en Mairie

ORDRE DU JOUR :

1) Budget Général :

Approbation du Compte Financier Unique 2025

2) Budget Annexe Service Assainissement :

Approbation du Compte Financier Unique 2025

3) Budget Général :

Affectation de résultat

Taux d'imposition 2026

Vote du Budget Primitif 2026

4) Budget Annexe Service Assainissement :

Vote du Budget Primitif 2026

5) Rénovation et extension de la salle des fêtes

- Demande de subvention auprès du Département au titre de l'APCR

- Demande de subvention auprès du l'Etat au titre de la DETR

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
de la Commune de Le Breuil en Auge
du jeudi 26 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER.

Etaient présents :

Mmes Brigitte Ciavatta, Carole Gauchard, Catherine Lefèvre et Claire Rallon

MM Bruno Dufeil, Christian Guiot, David Pottier, Sébastien Sochon, Alain Testard et Lucien Tiphagne.

Absents excusés :

Mme Françoise Lépy

M Louis Bajard qui donne procuration à M David Pottier

Absente :

Mme Caroline Macaluso-Deplano

Secrétaire de séance :

M Sébastien Sochon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de André Desperrois Maire de Pont L'Evêque de 1995 à 2014 et président de la communauté de communes de 2003 à 2008, retrace, en quelques mots, sa carrière et invite l'assemblée à observer 1 minute de silence pour lui rendre hommage.

1) Budget Général :

Approbation du Compte Financier Unique 2025

2) Budget Annexe Service Assainissement :

Approbation du Compte Financier Unique 2025

En raison de problèmes techniques de la DGFIP, il est impossible, pour l'instant d'approuver les Comptes Financiers Uniques 2025.

Pour permettre le vote des Budgets 2026, notre comptable a certifié les résultats 2025.

Ces deux points de l'ordre du jour ne donnent donc pas lieu à délibérations.

3) Budget Général : Affectation provisoire de résultat

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT DE LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	- 63 875.41 €		-56 096.30 €	-72 260.00 € 0.00€	-72 260.00 €	-192 231.71 €
FONCT	310 114.56 €		155 943.97 €			466 058.53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation provisoire du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	466 058.53 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	192 231.71 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068).....	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	273 826.82 €
Total affecté au c/ 1068 :	192 231.71 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Taux d'imposition 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2025 :

Taxe Foncière bâtie	41.29 %
Taxe Foncière non bâtie	20,94 %
Taxe d'Habitation	8,10 %

Budget Communal :

Vote du Budget Primitif 2026

Le Conseil Municipal a étudié article par article et chapitre par chapitre, la prévision du budget pour 2026.

Section de Fonctionnement :

Les recettes et les dépenses prévues s'équilibrent à la somme de : 800 976.82 €

Les principaux chapitres sont :

011 Charges à caractère général 167 476,77 €

012	Charges de Personnel	168 700,00 €
012	Compensation CDC Terre d'Auge	48 480,00 €
65	Autres charges de gestion courante	132 300,00 €
66	Intérêts des Emprunts et charges financières	2 900,00 €
023	Virement à la section investissement	275 000,00 €

Section d'Investissement :

Les recettes et les dépenses prévues s'équilibrent à la somme de : 1 351 301,76 €
(avec les restes à réaliser)

Les principales dépenses d'investissement prévues sont :

- Salle des Fêtes et chemin de 40 Sous	950 000,00 €
- Voie communale : Chemin de la Perelle Bas pour moitié avec Fierville	10 000,00 €
- Défense Incendie	50 000,00 €
- Rénovation appartements isolation	25 000,00 €
- Calvaire Croix cimetière Panneau d'informations numériques	68 620,05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à la majorité des votants (10 pour et 1 contre de Monsieur Christian Guiot), le Budget Primitif 2026, par chapitres.

4) Budget Annexe Service Assainissement :

Vote du Budget Primitif 2026

Le Conseil Municipal a étudié, article par article et chapitre par chapitre, le budget pour cette année 2026.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 154 591,79 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 161 161,81 €

Les principales dépenses d'investissement prévues sont :

- Etude diagnostique du réseau	43 995,00 €
--------------------------------	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à la majorité des votants (10 pour et 1 abstention de Monsieur Christian Guiot), le Budget Primitif 2026, par chapitres, du service assainissement.

5) Rénovation et extension de la salle des fêtes

Demande de subvention auprès du Département du Calvados, au titre de l'APCR

Monsieur le Maire présente l'estimation du montant des travaux de la Salle des Fêtes

Le montant total s'élève à 637 704,00 € HT soit 765 245,20 € TTC.

Cette dépense sera inscrite au budget 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

- approuve le projet de rénovation de la salle des fêtes,
- autorise Monsieur le Maire à demander la subvention au titre de l'APCR auprès du Conseil Départemental du Calvados.

Demande de subvention auprès du l'Etat au titre de la DETR et de DSIL

Les travaux de rénovation thermique, dans le cadre d'une démarche d'économie d'énergie et de mise en sécurité de désamiantage et une extension sont nécessaires.

Le coût total est de 637 704,00 € HT soit 765 245,20 € TTC.

Le financement prévu est donc le suivant pour l'ensemble du projet :

- DETR - DSIL	100 000,00 €
- APCR du Département	75 000,00 €
- Fonds propres HT	62 704,00 €

- Emprunt	400 000.00 €
- TVA	127 541.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- approuve les travaux de rénovation et extension de la Salle des Fêtes,
- accepte les modalités de financement telles qu'elles ont été présentées par Monsieur le Maire,
- décide d'inscrire au budget 2026, les crédits nécessaires
- autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès de l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de DSIL pour 2026 afférant à ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- accepte les modalités de financement telles qu'elles ont été présentées par Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h23

Le secrétaire,
Sébastien SOCHON

Le Maire,
David POTTIER